



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON



AVIS COMPLÉMENTAIRE DE PROLONGATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

ÉLABORATION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)

ARTICLE 1 :

Par arrêté N°2026-39 en date du 19/08/2026, la Présidente de la communauté de communes de Serre-Ponçon a complété l'arrêté N°2026-37 du 6 juillet 2026 portant mise en quête publique du projet d'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la communauté de communes de Serre-Ponçon, portant prolongation de ladite enquête publique.

ARTICLE 2 :

Conformément à la décision motivée du commissaire enquêteur en date du 12 août 2026, l'enquête publique portant sur le projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de Serre-Ponçon, initialement prévue du 24/07/2026 à

9h00 au 27/08/2026 à 11h est prolongée de 8 jours, portant la fin de l'enquête publique au vendredi 04/09/2026 à 12h00. Durant cette période de prolongation, le public pourra continuer de consulter le dossier d'enquête publique et d'émettre ses observations et propositions sur le projet suivant les modalités prévues aux articles 6 et 7 de l'arrêté n°2026-37 du 6 juillet 2026.

ARTICLE 3 :

Outre les permanences prévues à l'article n°8 de l'arrêté n°2026-37 AG du 6 juillet 2026, Mme Colette VIOUJAS, commissaire enquêteur :

- **Recevra le public jusqu'à 12h00 le jeudi 27 août 2026 à Embrun** (salle n°1, 1er étage, bâtiment de la manutention, 2 Espace Delaroche, 05200 Embrun), soit une prolongation d'une heure de la permanence initialement prévue ;
- **Tiendra une permanence supplémentaire le vendredi 4 septembre 2026 de 9h00 à 12h00 à Embrun** (salle n°1, 1er étage, bâtiment de la manutention, 2 Espace Delaroche, 05200 Embrun).

ARTICLE 4 :

Le surplus de l'arrêté n°2026-37 du 6 juillet 2026 et de l'avis correspondant reste inchangé.

ARTICLE 5 :

Cet avis sera affiché au plus tard à la date prévue initialement pour la fin de l'enquête, soit le 27/08/2026, et durant toute la durée de la prolongation de l'enquête, pour être lisible des voies publiques, au siège de la communauté de communes de Serre-Ponçon et dans toutes les mairies de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la communauté de communes de Serre-Ponçon : <https://www.ccserreponcon.com/competences/schema-coherence-territoriale-scot>.

Fait à Embrun, le 19/08/2026

Chantal EYMEOUD,

Présidente de la communauté de communes de Serre-Ponçon